

Ecole doctorale STT. Aide à la mobilité des doctorants

Année 2020 : appel à projets n° 1

Objectifs

L'école doctorale STT entend favoriser la mobilité des doctorants, notamment internationale, en contribuant au financement des déplacements et séjours nécessités par leur recherche.

Éligibilité

Peuvent candidater tous les doctorants régulièrement inscrits en doctorat et ressortissant de l'école doctorale STT.

Modalités de l'aide

L'aide à la mobilité de l'école doctorale STT ne peut être attribuée qu'une fois par an à un même doctorant. Les doctorants doivent obligatoirement bénéficier d'un cofinancement. L'aide sera versée au laboratoire du doctorant qui s'engagera à l'utiliser à cette fin.

L'aide est plafonnée de la manière suivante :

- Mobilité dans le périmètre de l'UBL : 150 €
- Mobilité France métropolitaine : 250 €
- Mobilité Europe : 400 €
- Mobilité Monde : 600 €

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature comprendront :

- Une copie de la carte d'étudiant en cours de validité
- Un CV

- Une lettre du doctorant explicitant clairement les motivations scientifiques du déplacement envisagé
- Un budget faisant apparaître les différentes sources de financement (la participation du laboratoire doit apparaître très clairement ; la contribution demandée à l'ED doit figurer précisément et être justifiée)
- Une lettre de soutien du directeur de thèse
- Une lettre de soutien du directeur de laboratoire

Les dossiers sont à adresser au format PDF à ed-stt@u-bretagne.fr et patrice.marcilloux@univ-angers.fr avec copie :

- à ed-stt.nantes@u-bretagne.fr pour le site de Nantes,
- à philip.milburn@univ-rennes2.fr et joelle.bisson@univ-rennes2.fr pour le site de Rennes,
- à francois.ploux@univ-ubs.fr et pole-doctoral@univ-ubs.fr pour le site de Lorient,
- à moise.tsayem_demaze@univ-lemans.fr et poledoctoral@univ-lemans.fr pour le site du Mans,
- à Yves.Coativy@univ-brest.fr et rachel.vilar@univ-brest.fr pour le site de Brest.

Critères d'attribution

L'aide sera attribuée, dans la limite de l'enveloppe disponible, par une commission *ad hoc* composée du bureau de l'école doctorale et d'un doctorant représentant le collège des doctorants du conseil de l'école doctorale. Seront notamment pris en compte : la qualité du projet scientifique et son rapport avec le sujet de thèse. Les contraintes budgétaires peuvent conduire à prioriser les dossiers de doctorants qui n'ont jamais bénéficié de l'aide par rapport à ceux qui ont déjà pu en bénéficier.

Calendrier

- Appel 2020 n° 1 : lancement le 20 janvier ; date limite de dépôt des dossiers : le 17 février ; notification des résultats avant le 5 mars

Prochains appels à projets :

- Appel 2020 n° 2 : lancement le 7 avril ; dépôt des dossiers avant le 4 mai ; notification des résultats avant le 13 mai

- Appel 2020 n° 3 : lancement le 4 septembre ; dépôt des dossiers avant le 2 octobre ; notification des résultats avant le 13 octobre